

Loi organique de 1983

M. Darling: Monsieur le Président, si le député avait été là ce matin, il saurait que cette question a été posée par un de ses illustres collègues, et que réponse y a été donnée.

M. Waddell: Il n'y a pas eu de réponse.

M. Darling: On a répondu. Je répéterai la même réponse. Nous avons certes soutenu le ministère de l'Expansion économique régionale. Dans bien des milieux on s'inquiète maintenant que ce ministère soit subordonné au ministère de l'Industrie et du Commerce. Je dirai sans ambages au député que nous avons besoin d'un ministère de l'Expansion industrielle régionale distinct. C'est un ministère très important. Je pourrais désigner plusieurs autres ministères ou organismes qui ne s'intéressent pas autant à l'économie que ce ministère qui fournit des subventions et des emplois dans tout le Canada y compris dans la circonscription du député.

M. Waddell: Monsieur le Président, je remercie le député de sa réponse. Pour reprendre ses propres paroles, il a déclaré qu'il était un . . .

M. Darling: Parmi un grand nombre.

M. Waddell: Un parmi un grand nombre de députés qui voudraient garder le ministère. Cela signifie-t-il, comme je le crois, que d'autres voudraient s'en débarrasser? Je répète ma question afin d'obtenir une réponse sans équivoque. Je ne lui demande pas quelle est sa position ni même celle de certains députés de son parti. Son parti est-il en faveur de rétablir le ministère de l'Expansion économique régionale?

M. Darling: Monsieur le Président, je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit. Le député aurait dû être ici ce matin. Je le répète, je suis convaincu que notre parti verra à ce qu'il y ait un ministère de l'Expansion industrielle régionale.

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion, cet après-midi, de prendre part au débat sur la question à l'étude. Elle revêt une importance considérable pour une bonne part de ma circonscription, la division de recensement de Brandon. Je regrette l'abolition du MEER, le ministère de l'Expansion économique régionale. Ce ministère avait réussi, du moins dans une certaine mesure, à venir à bout de certaines des disparités régionales qui ont si souvent ralenti l'industrialisation au Canada.

Le ministère de l'Expansion économique régionale avait comme avantage, entre autres, de stimuler les régions les moins industrialisées, dont, plus particulièrement, le Manitoba. C'est ainsi qu'un bon nombre d'emplois y ont été créés depuis 1969, 20,000 selon mes statistiques, grâce à quelques 850 subventions s'élevant à 225 millions de dollars et un investissement total de plus de 1 milliard, en dollars de 1982.

En vertu des critères du nouveau programme du MEIR, à ne pas confondre avec le MEER, de vastes secteurs de l'Ouest du Canada, particulièrement la région de Brandon et des régions comme Selkirk, au Manitoba, n'auront plus droit, comme c'était le cas dans le cadre de l'autre programme, à ce type d'aide financière. C'est ce que je redoute.

Je me suis laissé dire que 77 p. 100 des projets réalisés depuis 1969 avec l'aide du MEER n'auraient jamais vu le jour si le MEIR avait été à sa place. C'est un pourcentage atterrant. Il semble également que 34 p. 100 de l'expansion dont a profité le Manitoba grâce au MEER n'aurait pas eu lieu avec le MEIR. Ainsi, on aurait investi 470 millions de dollars de moins au Manitoba, qui aurait perdu 10,000 emplois, à une

époque où le chômage est élevé. Le Manitoba ne peut l'accepter.

Ceux qui ont créé le MEER étaient bien au fait de certaines des difficultés propres à l'Ouest du Canada, difficultés qui ont retardé le développement économique uniforme du pays. Il existe trop peu de grands centres urbains pour que les fabricants de notre région aient des marchés suffisants. Il nous faudra surmonter l'obstacle de distances énormes pour produire des biens et les vendre sur les grands marchés de l'Est. Les distances imposent des frais de transport très élevés qui sont un obstacle de taille pour les industriels de tout l'ouest du Canada, mais plus particulièrement de la région du Manitoba d'où je viens, des petites localités telles que Brandon.

• (1610)

De plus, monsieur le Président, tous les députés de cette Chambre doivent savoir que les politiques du gouvernement l'ont conduit à créer une structure de tarifs-marchandises qui encourage l'exportation de nos matières premières et décourage la production de biens manufacturés. Malheureusement, il n'y a rien dans ce projet de loi qui en tienne compte.

Comme vous le savez peut-être, madame le Président, l'une des répercussions de cette situation défavorable, c'est la désaffection qui prévaut largement dans l'ouest du Canada. Par le passé, cette désaffection s'est traduite, par exemple, par la naissance d'un mouvement séparatiste dans les années 1880, sous la direction d'un groupe qui s'appelait le Manitoba Northwest Farmers' Union. C'est ainsi que durant les années 20 on a assisté à la création d'un mouvement progressiste qui rejetait la politique du parti traditionnel. En 1935, est né le Crédit social dont la particularité était de s'opposer à l'est du pays. Et beaucoup plus récemment, et avec une certaine inquiétude dois-je ajouter, au cours des années 70 et 80, nous avons vu croître un mouvement en faveur de la séparation de l'Ouest. Pour rendre à César ce qui appartient à César, il faut dire que le MEER créé par nos vis-à-vis a contribué, dans une certaine mesure, à atténuer cette aliénation. Malheureusement, ce qu'il nous propose aujourd'hui pourrait contribuer à la renforcer.

J'estime que les objectifs qui motivent ce projet de loi sont admirables. On cherche en fait à simplifier la loi. Hélas, les critères retenus auront des effets désastreux pour les petites localités. Comme vous le savez peut-être, monsieur le Président, la ville de Brandon, une localité de quelque 40,000 habitants, a été placée dans la même catégorie ou groupe que les villes d'Edmonton, de Calgary et de Toronto. Cela veut dire que ceux qui cherchent à investir dans notre collectivité de même que les élus municipaux et les promoteurs du développement industriel, sont gravement désavantagés. Naguère, ils avaient un bon argument pour inciter les entreprises à venir s'établir dans les petites villes de l'Ouest, parce que des subventions étaient accordées au développement régional. Désormais, une entreprise qui vient s'établir chez nous n'est pas plus avantagée que celles qui désirent s'installer dans une grande localité urbaine. Par conséquent, compte tenu des désavantages naturels, nous aurons de plus en plus de difficultés à convaincre de nouvelles entreprises de s'implanter dans nos localités.